



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

#### I. Introduction

1. J'ai établi le présent rapport en application du paragraphe 17 de la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil m'a demandé de lui faire rapport, tous les 60 jours à compter de l'adoption de ladite résolution, sur la situation de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le déroulement du processus politique, la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire et la question de savoir si les parties respectent leurs obligations internationales. Le rapport porte sur les mois d'octobre et novembre 2008.

#### II. Évolution de la situation concernant la MINUAD

2. Au 30 novembre 2008, l'effectif total du personnel en uniforme de la MINUAD comptait 12 482 personnes, dont 9 941 militaires (9 367 soldats, 353 officiers d'état-major, 161 observateurs militaires et 60 officiers de liaison) et 2 541 policiers (2 111 conseillers pour les questions de police et 3 unités constituées comprenant au total 430 personnes).

3. L'effectif du personnel civil s'élevait à 2 962 personnes, soit 53 % de l'effectif autorisé, et comprenait 770 agents recrutés sur le plan international, 1 933 agents recrutés sur le plan national et 259 Volontaires des Nations Unies. De plus, 259 personnes sont en cours de recrutement : 93 sur le plan international, 78 sur le plan national et 88 Volontaires des Nations Unies. L'insécurité et des conditions de vie et de travail ardues font qu'il est difficile d'attirer et de retenir du personnel. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, 58 membres de son personnel ont quitté la MINUAD à la suite d'une démission ou d'une réaffectation ou de l'expiration de leur engagement de durée déterminée, et 98 candidats sélectionnés ont refusé des offres de la MINUAD une fois les formalités de recrutement achevées.

### III. Déploiement de la MINUAD

4. Durant la période à l'examen, 1 363 militaires et policiers sont arrivés au Darfour. À la mi-octobre, 325 membres de l'élément principal de l'unité autonome multirôle de soutien logistique du Bangladesh sont arrivés à Nyala. À la mi-novembre, 148 membres de l'unité de transport égyptienne sont aussi arrivés à Nyala, ce qui a considérablement étoffé les moyens logistiques de la force. Au Darfour-Nord, 490 soldats de l'élément principal du premier bataillon égyptien ont été déployés fin novembre à Oum Kadada. Les 174 autres membres du bataillon égyptien devraient être déployés en janvier 2009, une fois que l'unité du génie égyptienne basée à El Facher aura achevé sa mission à Oum Kadada.

5. Les unités de police constituées népalaise et indonésienne, comptant chacune 140 membres, sont arrivées en octobre et ont été déployées à Nyala et à El Facher respectivement. L'unité de police constituée du Bangladesh basée à Nyala a été relevée en novembre.

6. La relève des 10 bataillons d'infanterie précédemment déployés au Darfour sous l'égide de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) se poursuit et devrait être terminée en janvier 2009. Deux de ces 10 bataillons ont un effectif de 800 personnes, selon les normes de l'Organisation des Nations Unies; six autres atteindront un effectif total de 800 soldats d'ici à la fin de décembre 2008; et les deux derniers seront renforcés pour correspondre aux normes de l'Organisation au début de 2009.

7. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions du Secrétariat collaborent avec les donateurs pour veiller à ce que les bataillons qui relevaient précédemment de la MUAS soient déployés avec le matériel nécessaire, y compris des véhicules blindés de transport de troupes. Plusieurs de ces contingents avaient dû faire appel à du matériel fourni à la MUAS par les donateurs. Il est prévu que du matériel appartenant aux contingents répondant aux besoins de la force arrive au Darfour au premier semestre de 2009, ce qui permettra à ces bataillons de fonctionner de façon autonome.

8. Au cours des prochaines semaines, plusieurs unités militaires et de police seront déployées au Darfour. Les unités qui devraient être déployées en décembre comprendront l'hôpital de niveau III pakistanais et ses effectifs de 156 personnes, l'élément principal (335 soldats) de la compagnie du génie pakistanaise, quatre détachements éthiopiens (450 soldats) au premier bataillon d'infanterie, une unité autonome multirôle de soutien logistique forte de 300 personnes, une compagnie de reconnaissance de secteur de 120 personnes et une unité de transport moyen de 125 personnes et deux unités de police constituées nigérianes.

9. Le déploiement de ces unités a été facilité par l'amélioration de l'état des routes à la fin de la saison des pluies, qui a permis de faire entrer plus rapidement au Darfour, par la route, le matériel appartenant aux contingents. Afin d'accélérer le déploiement, le Département de l'appui aux missions et la MINUAD ont pris des dispositions spéciales qui ont permis de renforcer les capacités de transport aérien du matériel jusqu'à sa destination finale. Grâce au déploiement d'avions IL76 supplémentaires, l'Opération devrait avoir, d'ici à janvier 2009, transporté tout le matériel appartenant aux contingents accumulé à la base d'El Obeid. Le Département de l'appui aux missions et la MINUAD déploient aussi actuellement des avions de classe L100 pour accélérer les livraisons de matériel à l'aérodrome

d'El Jenena, qui est assez petit. J'ai le plaisir d'annoncer que les travaux entrepris par les unités du génie au camp géant de Nyala devraient être terminés avant la fin de 2008 et que ceux des camps géants d'El Facher et d'El Jenena avant la fin de janvier 2009.

10. Il reste cependant de graves problèmes de logistique. L'état de l'infrastructure aéroportuaire et le manque de capacités de service des aéronefs, ainsi que le risque de détérioration des pistes, continuent de limiter le nombre de vols quotidiens au Darfour. Bien qu'il soit de plus en plus faisable d'assurer par convoi routier le déplacement du matériel appartenant aux contingents, le mauvais état des routes continue de rendre particulièrement problématique le transport de matériel lourd.

11. L'Opération a pris des mesures pour renforcer ses moyens de génie, notamment en accélérant le déploiement de corps du génie, en concluant un partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et en recrutant des entrepreneurs locaux. La MINUAD et le Bureau sont sur le point de signer un mémorandum d'accord qui mettra l'Opération mieux à même de construire des centres de police de proximité, de nouveaux camps et les autres éléments d'infrastructure nécessaires. La MINUAD s'est aussi tournée vers le marché local et a déjà reçu et commencé à évaluer des offres de prestataires soudanais opérant au Darfour.

12. D'ici à la fin de 2008, l'effectif total du personnel en uniforme de la MINUAD devrait atteindre environ 60 % du nombre autorisé grâce aux efforts que nous avons menés pour accélérer l'entrée au Darfour du matériel appartenant aux contingents, pour doter l'Opération de capacités de génie renforcées, pour améliorer la coopération avec le Gouvernement et pour collaborer avec les pays fournisseurs de contingents militaires et de police afin qu'ils préparent leur déploiement le plus tôt possible. Pour réussir à déployer comme prévu 80 % de l'effectif autorisé d'ici à fin mars 2009, il faudra agir efficacement dans chacun de ces quatre domaines.

13. Pour ce qui est de l'avenir, un facteur particulièrement important pour nos efforts collectifs visant à amener enfin la MINUAD à son effectif autorisé sera la mesure dans laquelle les pays qui fournissent des contingents seront prêts à déployer des effectifs militaires et des unités de police constituées, ce qui constitue pour eux une lourde tâche : ils doivent se procurer une large gamme de matériels, former le personnel à leur utilisation et veiller à mettre en place au Darfour des systèmes et des pièces de rechange pour en assurer la maintenance. Enfin, ils doivent s'assurer que les unités déployées pourront fonctionner de façon autonome dans un environnement extrêmement difficile. C'est une démarche complexe, qui exige beaucoup de temps et que compliquent encore davantage l'insécurité et l'incertitude politique qui prévalent au Darfour. Les pays qui fournissent des contingents militaires et des forces de police doivent se montrer méticuleux dans leurs préparatifs afin d'être sûrs que les unités qu'ils déploient seront prêtes à affronter les problèmes considérables que pose la situation au Darfour. Or, ces préparatifs n'avancent pas tout à fait comme il le faudrait, ce qui risque de retarder les déploiements. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions accordent la plus haute priorité à cette question.

### **Mécanisme tripartite pour le déploiement de la MINUAD**

14. Dans le cadre de la poursuite des efforts visant à accélérer le déploiement de la MINUAD, la deuxième réunion de la Commission tripartite a eu lieu le 16 novembre 2008. Au cours de la réunion, le Gouvernement soudanais, la Commission de l'Union africaine et l'ONU se sont accordés à juger que les mesures concrètes qui avaient été adoptées pour appliquer les accords intervenus lors de la précédente réunion le 7 octobre avaient été couronnées de succès.

15. Indépendamment des mesures adoptées à la suite de la réunion du 7 octobre, la MINUAD a informé le Gouvernement soudanais que quatre hélicoptères tactiques promis par l'Éthiopie pourraient être déployés plus tôt qu'initialement prévu. Le Gouvernement soudanais s'est dit prêt à collaborer avec la MINUAD à la mise en place de dispositions provisoires et à entreprendre tous les préparatifs nécessaires au déploiement de ce matériel essentiel.

16. La MINUAD a aussi demandé l'aide du Gouvernement pour placer un hélicoptère de transport dans chacun des camps géants afin de permettre des évacuations médicales d'urgence. Le Gouvernement a donné son accord de principe à cette proposition et a demandé à la MINUAD de s'adresser aux responsables concernés pour élaborer les protocoles de mise en œuvre nécessaires. Enfin, le Gouvernement est convenu de se réunir avec la MINUAD pour étudier l'attribution à l'Opération d'une fréquence pour un système de diffusion radio au Darfour. Les parties ont décidé que la prochaine réunion de la Commission tripartite sur la MINUAD aurait lieu en janvier 2009 à Addis-Abeba.

## **IV. Opérations de la MINUAD**

17. La phase de sécurité IV n'a pas été levée au Darfour. Les menaces ont continué de se caractériser par de nombreux actes de banditisme, des détournements de véhicules, des escarmouches militaires et des attaques meurtrières menées contre les forces de la MINUAD. Le 29 octobre, un casque bleu a été tué et un autre blessé lors d'une attaque menée contre un point d'eau dont ils assuraient la garde, près du camp de déplacés de Kassab, à Koutoum, au Darfour-Nord. Le 9 novembre, un convoi de la MINUAD est tombé dans une embuscade entre le camp géant de la MINUAD et la route menant à El Jenena, et un casque bleu a été blessé et un véhicule volé. Pendant la période considérée, 33 véhicules (dont 17 appartenant à l'ONU) et 11 camions loués par le Programme alimentaire mondial (PAM) ont été volés.

18. Malgré l'intensification de l'insécurité, la MINUAD a effectué 1 027 patrouilles destinées à rassurer la population, 318 patrouilles d'escorte et 29 patrouilles d'enquête pendant la période considérée, et a mis l'accent sur l'acheminement de l'aide humanitaire et la protection des convois. Les conseillers de police de la mission ont également continué à faire des patrouilles de contrôle, de renforcement de la confiance et de protection des ramasseuses de bois et se sont rendus auprès de centres de police de proximité et de postes de police gouvernementaux dans l'ensemble du Darfour. Les patrouilles à proximité des exploitations agricoles se sont poursuivies dans l'ensemble de la région, ce qui a facilité l'instauration d'un environnement plus sûr pour les déplacés et permis à la population locale de ramasser les récoltes. La MINUAD a également subdivisé les camps de déplacés en secteurs afin d'organiser un plus grand nombre de patrouilles

dans ceux jugés problématiques ou dangereux et de prêter une plus grande efficacité à ses activités.

19. Après la fusillade qui a eu lieu dans le camp de déplacés de Kalma, le 25 août, et qui a fait 32 morts et au moins 85 blessés parmi les déplacés, la MINUAD a assuré une présence permanente et s'est dotée d'une démarche intégrée afin de mieux protéger les déplacés dans l'ensemble de la zone d'opérations. La stratégie sera mise en œuvre en trois temps – prévention des conflits, réponse à une crise et prise en charge de la situation au lendemain d'une crise – et exigera une collaboration étroite entre la mission et la communauté humanitaire et le respect intégral par toutes les parties des obligations qui découlent des normes internationales relatives aux droits de l'homme et du droit humanitaire, des résolutions du Conseil de sécurité et des accords de cessez-le-feu.

20. La stratégie met l'accent sur le fait qu'il faut renforcer les liens entre les déplacés, les acteurs humanitaires et les autorités publiques compétentes, l'idée étant de faire des camps de déplacés des zones civiles protégées. Dans l'intervalle, le Gouvernement a créé un comité aux échelons provincial et national et l'a chargé d'enquêter sur l'incident du 25 août. Aucune constatation n'a été rendue publique et les responsables n'ont pas encore été interrogés ni eu à répondre de leurs actes.

21. Les initiatives de police de proximité et de formation aux techniques d'enquête dans les affaires de violence sexuelle et sexiste ont commencé dans les trois secteurs. Elles visent à encourager une collaboration plus étroite entre les services de police nationale, les mouvements et les populations. Un stage de formation de cinq jours a également été organisé à l'intention des cheiks dans le camp de déplacés d'Abou Shouk, au Darfour-Nord.

22. La MINUAD a continué à chercher à obtenir le concours des parties prenantes locales et nationales et a fourni un appui technique et consultatif au processus de paix et aux initiatives locales de règlement des conflits. Elle a organisé cinq ateliers de formation sur les négociations de paix, la médiation et les capacités de direction ainsi que sur l'Accord de paix pour le Darfour à l'intention d'organisations de la société civile, de représentants des déplacés et des responsables des autorités locales du Darfour-Nord et du Darfour-Ouest, et a facilité le règlement de quatre litiges entre des mouvements armés au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest. Elle a aussi approuvé 56 projets à effet rapide d'un montant total de 1,2 million de dollars, 60 % desquels ont trait à l'éducation et concernent principalement le Darfour-Nord.

23. La liberté de circulation des membres de la mission a été quelque peu entravée pendant la période considérée. Le 6 octobre, deux experts du déminage sous contrat avec le Service de la lutte antimines qui se rendaient au Darfour avec des cartes d'identité délivrées par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) ont été arrêtés par des agents de l'État à l'aéroport de Nyala au motif qu'ils n'avaient ni documents d'identité délivrés par la MINUAD ni passeports. Un représentant du Service appelé à l'aide a été menacé d'arrestation et contraint de quitter le Darfour par le premier vol le 7 octobre.

24. Le 20 octobre, le Gouvernement soudanais a interdit à une force de la MINUAD qui escortait une délégation canadienne de se rendre dans le camp de déplacés d'Abou Shouk, au Darfour-Nord. Le même jour, le Gouvernement a également interdit à une équipe du Service de la lutte antimines déployée à Koutoum d'utiliser un système GPS et des appareils-photo numériques et de

procéder à un exercice d'évacuation sanitaire pourtant obligatoire dans le cadre d'opérations de déminage. Il a absolument tenu à surveiller l'utilisation que le Service ferait du système GPS, pratique contraire aux procédures de sécurité en matière de lutte antimines. Le Service s'est efforcé de régler le problème jusqu'au 15 novembre mais il a été forcé de renoncer à ses activités de déminage à Koutoum et a envoyé son personnel à Tawila.

25. Le 24 octobre, une patrouille conduite conjointement par l'armée et la police soudanaises a arrêté une patrouille de la MINUAD à El Jenena, au Darfour-Ouest, et a par la suite ordonné à la mission de cesser ses patrouilles de nuit dans la ville. Précédemment, lors d'une réunion tenue le 22 octobre entre la MINUAD et des représentants du Gouvernement (y compris des représentants des forces armées soudanaises, du Service national du renseignement et de la sécurité et de la police), le Gouvernement a déclaré qu'il lui incombait de mener les patrouilles dans les villes et que la MINUAD devait se borner à patrouiller dans les camps de déplacés. Le même jour, une patrouille de la MINUAD qui revenait de Koutoum a été détournée sur Oum Barou en raison d'affrontements opposant le Gouvernement soudanais à la faction d'Abdoul Wahid de l'Armée de libération du Soudan dans la région. Il a également été fait état d'informations signalant que le Gouvernement avait mené des bombardements aériens le même jour contre des villages à Koutoum.

26. Par ailleurs, le 26 octobre, un visa d'un mois destiné à une mission du Haut-Commissariat des droits de l'homme au Soudan (Khartoum et Darfour) a été remplacé unilatéralement par un visa de sept jours; une fois la mission arrivée à Khartoum, le Conseil consultatif pour les droits de l'homme lui a interdit de se rendre au Darfour.

27. Le 27 novembre 2008, des agents du Service national du renseignement et de la sécurité en poste à l'aéroport de Nyala ont interdit à deux employés soudanais d'une organisation non gouvernementale de se rendre dans l'est de Jebel Marra. Le même jour, des agents du même Service en poste à l'aéroport ont interdit à deux autres employés soudanais de se rendre à El Jenena. Des représentants du Gouvernement ont également interrompu une distribution de vivres régulière à laquelle procédait une organisation non gouvernementale humanitaire à El Daein, au motif que les vivres étaient impropres à la consommation.

## V. Sécurité

28. L'insécurité a continué d'être un sujet de préoccupation pendant la période considérée en raison notamment des bombardements aériens déclenchés par le Gouvernement et des affrontements entre les forces armées soudanaises et les mouvements armés rebelles. En octobre, les forces du Gouvernement soudanais, appuyées par des milices, ont procédé à des opérations militaires visant à renforcer leurs positions et à chasser l'Armée de libération du Soudan-Unité des zones placées sous leur contrôle. Ces activités militaires ont incité la MINUAD à interdire l'accès à certaines zones au personnel des Nations Unies pour des raisons de sécurité, en particulier dans l'est de Jebel Marra (Darfour-Nord).

29. À Muhajeria et dans les zones voisines du Darfour-Sud, sept affrontements armés tribaux se seraient produits entre le 5 et le 11 octobre et auraient opposé les tribus Ma'aliya, Messeriya et Birgid à des membres de la tribu Zaghawa. Au moins 41 hommes et 3 enfants auraient trouvé la mort et de nombreuses autres personnes

auraient été blessées pendant les combats. Sept femmes auraient également été violées, de nombreuses récoltes réduites en cendres et des têtes de bétail volées.

30. Malgré la déclaration de cessez-le-feu annoncée unilatéralement par le Gouvernement le 12 novembre, des bombardements aériens auraient eu lieu en divers points du Darfour-Nord, notamment à Kourbia, Oum Mahareik, Wadi Fede et Saya entre les 12 et 15 novembre et à Jebel Moon, Koulbous et Silea (Darfour-Ouest) le 17 novembre.

31. Le 16 novembre, une patrouille gouvernementale a été victime d'une embuscade dans la zone de Graïda, au Darfour-Sud. Le même jour, des forces de police gouvernementales ont essuyé des tirs lors de patrouilles de routine entre les villes de Bouram et de Joghana et ont perdu deux hommes.

32. La MINUAD a enquêté sur des allégations d'attaques aériennes que le Gouvernement soudanais aurait menées les 21 et 22 novembre à Abou Dungal, au Darfour-Sud, et a constaté les traces laissées par les frappes aériennes, notamment quatre cratères creusés par des bombes et la présence de munitions non explosées.

33. La MINUAD a continué de suivre les violations des droits de l'homme dans l'ensemble du Darfour, en particulier les atteintes au droit à la vie et à la sécurité et les violences sexuelles et sexistes. Pendant la période considérée, elle a rassemblé des éléments d'information sur trois incidents dans lesquels le Gouvernement, en la personne des forces de sécurité soudanaises, a fait un usage excessif de la force dans des camps de déplacés. Les 10 et 11 octobre, deux personnes déplacées ont été tuées et au moins huit autres ont été blessées, dont une fillette de 8 ans, lorsque des soldats des forces armées soudanaises ont pénétré dans le camp de déplacés de Nertiti, à Zalingei, au Darfour-Ouest, et ouvert le feu à proximité de déplacés.

34. Pendant la période considérée, la mission a continué de recevoir des informations faisant état de tortures et de mauvais traitements subis par des détenus aux mains du Service national du renseignement et de la sécurité; quatre de ces cas se sont produits à Zalingei. La fréquence des cas et les témoignages concordants des victimes attestent que le Service national du renseignement et de la sécurité a régulièrement recours à la torture et aux mauvais traitements lorsqu'il interroge des personnes soupçonnées d'appartenir à des mouvements n'ayant pas signé l'accord de paix. Dans son dixième rapport périodique sur la situation des droits de l'homme au Soudan, paru le 28 novembre 2008, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme appelle également l'attention sur les arrestations et détentions arbitraires auxquelles se livre le Service au Darfour.

35. Les violences sexuelles et sexistes continuent de se produire, et leurs auteurs restent bien souvent impunis du fait de l'inertie des services chargés de l'application des lois. Les femmes et filles déplacées qui vaquent aux activités de la vie quotidienne, telles que le ramassage de bois ou les corvées d'eau, restent les plus vulnérables. Pendant la période considérée, la MINUAD a rassemblé des informations sur 19 incidents de violence sexiste, qui ont fait 54 victimes, dont 24 cas de viol présumé. Presque toutes les victimes étaient des déplacées, la majorité d'entre elles issues des tribus Four, tandis que les autres appartenaient aux tribus Erenga, Massalit et Zaghawa. Dans neuf cas, les responsables seraient des membres des forces armées soudanaises ou des hommes revêtus d'uniformes militaires, dans deux autres, il s'agirait de membres des Forces centrales de réserve de la police et dans sept autres de miliciens.

36. La police n'a ouvert une enquête que dans 5 des 19 cas de violences sexuelles et sexistes, 4 cas n'ont pas été enregistrés faute de présence policière sur les lieux et la police a refusé d'ouvrir une enquête dans deux autres cas. Il est possible que l'on ait connaissance d'un plus grand nombre d'incidents concernant des violences sexuelles et sexistes parce que le début des moissons a incité les femmes et les filles à s'éloigner davantage de la sécurité relative offerte par les villages et les camps de déplacés et à s'exposer davantage à des attaques.

37. La mission s'efforce de s'acquitter des tâches qui relèvent de son mandat dans la limite de ses moyens et met également en œuvre un plan d'amélioration de la sécurité conçu pour atténuer les risques auxquels le personnel est exposé et dans le cadre duquel elle s'attaque aux principaux problèmes touchant la sécurité : a) la protection des camps militaires et des bases d'opérations contre les fusillades et les intrusions; b) la diminution du nombre de vols de véhicules; c) le déménagement des installations exposées et la fourniture d'un hébergement provisoire d'urgence aux membres du personnel dont le logement n'est pas conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile; d) le renforcement des capacités de traitement médical et d'évacuation sanitaire; e) le renforcement des fonctions de commandement et de contrôle touchant à la mise en œuvre des mesures de sécurité; f) l'amélioration de la mobilité des unités militaires; g) la validation et la mise à jour des plans d'évacuation.

38. L'équipe spéciale intégrée chargée de la sécurité au Darfour, mise sur pied après l'incident qui s'est produit au camp de Kalma le 25 août, s'est réunie pour la première fois, à Khartoum, le 26 novembre. La MINUAD et le Gouvernement soudanais se sont intéressés à la sécurité au Darfour, aux conditions à réunir en vue de la création d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et aux risques qui existaient dans le camp de Kalma. Les deux parties ont décidé de tenir des réunions mensuelles régulières à compter de janvier 2009.

## **VI. Situation humanitaire**

39. Les organisations humanitaires ont encore du mal à maintenir les programmes existants et à étendre leur activité dans les zones récemment devenues accessibles sur le plan humanitaire, les principales difficultés demeurent l'accès aux civils et leur protection. Il y aurait eu dans le courant de cette année près de 310 000 nouveaux déplacés. Si ces déplacements ou nouveaux déplacements ne sont que temporaires, les destructions, notamment d'infrastructures humanitaires, et les retards qu'elles entraînent dans les secours d'urgence ne font qu'ajouter aux souffrances de la population du Darfour.

40. Au cours de la période considérée, 28 véhicules humanitaires, dont une ambulance, ont été détournés. Trente-neuf agents humanitaires ont été enlevés lors de ces détournements et 13 locaux humanitaires ont été attaqués par des hommes armés. Par ailleurs, 10 convois humanitaires ont été interceptés et pillés et 21 locaux humanitaires pris d'assaut ou détruits. Le 14 octobre, un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Mukjar (Darfour-Ouest) a été attaqué par des réfugiés tchadiens qui ont brutalisé le personnel et endommagé véhicules et matériel. En raison de ces attaques ciblées, le personnel humanitaire a dû changer deux fois de locaux.

41. De son côté, le Gouvernement a déploré que les organismes humanitaires publient des données sur le conflit du Darfour et qu'aucune évaluation chiffrée n'ait été entreprise, bien que la Commission d'aide humanitaire l'ait demandé. Par ailleurs, le Gouvernement s'est dit préoccupé par les actes de délinquance et les activités de contrebande d'armes et par le fait que les autorités locales entravent ou bloquent l'accès à de grands camps de déplacés tels que Kalma et les trois camps Zalingei (Hamadiya, Hassa Hissa et Khamsa Dagaigo), l'empêchant ainsi d'y exécuter quelque programme que ce soit. Comme suite à l'incident qui s'est produit dans le camp de Kalma le 25 août 2008, la MINUAD s'est efforcée d'apaiser les esprits, notamment en réunissant les représentants des personnes déplacées et les autorités locales.

42. Autre fait positif, le 18 novembre, le Gouvernement soudanais a annoncé la prorogation jusqu'au 31 janvier 2010 du moratoire visant à faciliter les opérations humanitaires au Darfour. Cette décision devrait faciliter l'acheminement de l'aide à pas moins de 4,7 millions de personnes touchées par le conflit.

43. Le 24 novembre 2008, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, s'est rendu pour la deuxième fois au Soudan afin d'évaluer les difficultés qui entravent l'aide humanitaire au Darfour et d'examiner la situation humanitaire dans le Sud-Soudan. Il a constaté que la communauté humanitaire continuait de se heurter à des problèmes et que la présence prolongée d'un grand nombre de réfugiés et de déplacés exacerbait les tensions et mettait à l'épreuve un environnement déjà fragile. Il était urgent qu'un cessez-le-feu soit déclaré et respecté par toutes les parties et qu'un règlement négocié soit trouvé au conflit.

## VII. Processus politique

44. En octobre, le Président Omar Al-Bashir a lancé l'initiative appelée Forum du peuple soudanais, qui marquait un grand pas vers un règlement politique à la crise du Darfour. Ont pris part à ce forum les hauts dirigeants de tous les principaux partis politiques soudanais, à l'exception du parti du Congrès populaire et du Parti communiste soudanais, ainsi que de nombreux représentants du Darfour, à l'exception des mouvements armés du Darfour. Les débats ont porté sur divers sujets, comme la sécurité, le partage des pouvoirs et le partage des richesses.

45. Le Forum s'est terminé le 12 novembre par l'annonce du Président Al-Bashir d'un cessez-le-feu unilatéral immédiat, sous réserve de la création d'un mécanisme de suivi, ainsi que de la mise en place d'un programme de désarmement des milices et d'un service de police dans les camps de déplacés. Le Président a, par ailleurs, accepté, sur le principe, d'indemniser individuellement et collectivement les victimes du conflit. Il a également accepté de mettre fin à la propagande belliqueuse et d'examiner avec la population du Darfour la possibilité de créer d'autres États dans la région, qui en compte pour l'instant trois. L'examen des questions de la création d'une région unique du Darfour et de la nomination d'un vice-président pour le Darfour a été reporté à une date ultérieure. Certains mouvements armés, comme le Mouvement pour la justice et l'égalité, ont publiquement rejeté les conclusions du Forum du peuple soudanais, ainsi que le cessez-le-feu unilatéral déclaré par le Président.

46. L'étape suivante consistera à solliciter les vues de celles des parties darfouriennes qui n'étaient pas représentées aux réunions à Kenana, notamment les mouvements armés, les déplacés et la population civile des régions contrôlées par les factions armées, les Darfouriens de Khartoum et la diaspora darfourienne.

47. L'initiative dialogue et consultation Darfour-Darfour continue de fournir un cadre d'échange aux nombreuses parties prenantes qui soutiennent le processus de paix. Au cours de la période considérée, des réunions ont été organisées par les centres de paix dans les trois universités du Darfour, ce qui représentait un véritable investissement dans le renforcement des capacités et des institutions de la région.

48. Au cours de la période considérée, le Médiateur en chef conjoint, Djibrill Bassolé, a tenu des consultations intensives avec les parties dans l'espoir que celles-ci s'engagent à trouver rapidement un règlement au conflit du Darfour. Il a rencontré à plusieurs reprises des hauts fonctionnaires soudanais ainsi qu'Abdul Wahid (ALS/AW), Khalil Ibrahim (MJE), le ALS/Unité et le Front de résistance uni. Le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles se sont engagés à établir, en étroite coopération avec le Médiateur en chef conjoint, un accord-cadre énonçant les dates, lieux, modalités et programmes des pourparlers, et à mettre fin aux hostilités. Lors de ses consultations, le Médiateur en chef conjoint a souligné l'importance de la sécurité et la nécessité pour les parties de mettre fin aux hostilités. Comme suite à la déclaration d'un cessez-le-feu unilatéral par le Président Al-Bashir, le Médiateur en chef conjoint s'emploie, en coopération avec les parties et la MINUAD, à examiner les mécanismes qu'il faudra mettre en place pour surveiller le respect de l'accord de cessation des hostilités.

49. En octobre et en novembre, le Médiateur en chef conjoint a également tenu de nombreuses réunions avec d'autres parties prenantes, dont les gouvernements du Qatar et d'autres pays de la région. Le 15 novembre, lors d'une réunion d'information avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, il a souligné la nécessité pour le Tchad et le Soudan d'entretenir de meilleures relations. Au cours de ses réunions, le Médiateur en chef conjoint a réaffirmé qu'il importait de coordonner les activités et initiatives, et insisté sur le fait que tous les États Membres devaient user de leur influence auprès des parties pour parvenir à un règlement durable du conflit du Darfour. À cette fin, il a participé à la réunion du Groupe de contact de Dakar, tenue le 15 novembre à N'Djamena, et s'est intensivement entretenu avec les dirigeants tchadiens. Du 27 au 30 novembre, M. Bassolé a tenu des consultations sur le Darfour, à Doha, en marge de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Son équipe travaille en étroite coopération avec le Gouvernement du Qatar à l'organisation éventuelle de pourparlers de paix à Doha dans le cas où les parties seraient disposées à reprendre les négociations directes.

50. Le 10 octobre, une délégation conjointe du Qatar, de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes s'est rendue dans les trois États du Darfour pour discuter de l'organisation éventuelle de pourparlers de paix à Doha. Les membres de la délégation ont rencontré les Gouverneurs des trois États, des représentants de la société civile et les responsables de la MINUAD, et réaffirmé leur volonté de coopérer étroitement avec le Médiateur en chef conjoint et la MINUAD.

51. Le 13 octobre, les Forces armées soudanaises et la faction Minni Minnawi de l'Armée de libération du Soudan (ALS/MM) ont signé un mémorandum d'accord

sur la coordination politique et militaire à El Fasher. Ce document appelé « Déclaration d'El Fasher » a été élaboré par la commission militaire mixte créée après la réunion entre le Vice-Président Osman Taha et le chef de la faction Minni Minnawi de l'Armée de libération du Soudan, en septembre dernier.

52. Le mémorandum d'accord décrit les activités que doivent mener conjointement les deux parties, à savoir examiner les modalités d'une éventuelle indemnisation de ceux qui ont perdu des proches ou subi des dommages lors des derniers affrontements survenus à l'est du Djebel Marra, coordonner les dispositifs de sécurité au Darfour, encourager et protéger les échanges commerciaux et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans la région, et amener les parties non signataires de l'Accord de paix pour le Darfour à participer au processus politique. Conformément au Mémorandum d'accord, le Président Al-Bashir a émis un décret portant incorporation de l'Accord de paix pour le Darfour dans la constitution provisoire, que la Commission constitutionnelle nationale examine actuellement et dont elle doit établir la version définitive pour adoption par l'Assemblée nationale à sa prochaine session. La faction ALS/MM continue toutefois de reprocher au Gouvernement de ne pas allouer les fonds nécessaires à l'exécution des projets socioéconomiques conjoints.

53. Les 6 et 7 novembre, une mission d'établissement des faits de l'Union africaine dirigée par l'ancien Président burundais, Pierre Buyoya, s'est rendue au Darfour pour examiner les relations entre le Tchad et le Soudan, évaluer les tentatives faites jusqu'à présent pour résoudre la crise et présenter à l'Union africaine des recommandations visant à faire avancer les choses. Le 9 novembre, le Tchad et le Soudan ont échangé des ambassadeurs et, le 15 novembre, ils ont envoyé des représentants assister, à N'Djamena, à la réunion du Groupe de contact sur l'Accord de Dakar.

### **VIII. Observations**

54. Près d'un an après la passation de pouvoirs entre la MUAS et la MINUAD, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour continue de faire face à d'énormes difficultés. La violence et les déplacements se poursuivent, les activités humanitaires sont compromises, des affrontements entre les parties se produisent à intervalles réguliers et les parties ne sont toujours pas parvenues à un accord de paix négocié.

55. Dans ce contexte, la MINUAD a mis l'accent sur la protection des civils et le déploiement des unités militaires et de police restantes. Je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements les plus sincères aux donateurs et aux pays qui fournissent des forces militaires et de police, notamment aux Amis de la MINUAD, pour le soutien continu qu'ils apportent à la mission. Je lance à nouveau un appel à ceux qui sont en mesure de fournir des moyens essentiels à la mission pour qu'ils le fassent sans tarder. Il n'y a toujours pas eu d'annonces de contributions concernant une unité logistique polyvalente, une unité de transport moyen, une unité de transport lourd, une unité de reconnaissance aérienne, des hélicoptères tactiques légers et 18 hélicoptères de manœuvre.

56. Il restera essentiel d'obtenir l'appui et la coopération soutenus du Gouvernement afin de faciliter le déploiement de la MINUAD et d'aider la mission à s'acquitter de son mandat. À cet égard, je me félicite que le Gouvernement

soudanais ait donné suite aux recommandations du Comité tripartite et compte que le Gouvernement les appliquera à tous les niveaux, aussi bien à l'échelon national qu'au plan local.

57. Dans le même temps, le Gouvernement s'est également attaché à relancer le dialogue politique interne dans le cadre de l'initiative multipartite du Forum du peuple soudanais. Cela pourrait faciliter un règlement négocié au Darfour. Toutefois, les progrès véritables se mesureront à l'aune des mesures concrètes qui seront prises. Pour restaurer la confiance et prouver sa détermination, le Gouvernement devra mettre en œuvre sans tarder les recommandations du Forum. Il est crucial que des consultations soient organisées dans les États du Darfour et que le Gouvernement tienne l'engagement qu'il a pris concernant le versement d'indemnités, l'aide au développement et la collaboration avec les groupes armés.

58. J'accueille favorablement la déclaration de cessation des hostilités faite unilatéralement par le Président Al-Bashir le 12 novembre. Toutefois, je déplore profondément que le Gouvernement poursuive ses activités militaires. Les informations faisant état d'actes de violence, d'affrontements et de bombardements aériens depuis la déclaration unilatérale de cessez-le-feu du 12 novembre sont très préoccupantes. Elles démentent l'intention constructive reflétée dans les déclarations du Gouvernement. Je demande de nouveau à toutes les parties de faire preuve de modération et de renouveler leur engagement en faveur d'une cessation immédiate et inconditionnelle des hostilités.

59. Une cessation véritable des hostilités est indispensable à un dialogue pacifique et aux pourparlers de paix qui s'ensuivront. En mettant fin aux hostilités, les parties peuvent démontrer leur volonté de respecter un règlement politique. Le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a progressé sur la voie de l'élaboration d'un accord-cadre sur lequel fonder concrètement les pourparlers de paix une fois que les parties seront prêtes. Son succès est fonction de la volonté des parties de s'associer constructivement au processus de paix et de l'appui indéfectible de la communauté internationale afin que toutes les autres initiatives entrent dans le cadre des efforts de médiation de M. Bassolé.

60. La cessation des hostilités est également indispensable si l'on veut améliorer l'acheminement des secours humanitaires. Je suis profondément préoccupé par le fait que l'insécurité continue de porter gravement atteinte aux civils et d'entraver les initiatives prises par la communauté humanitaire afin d'apporter une aide vitale aux populations.

61. J'accueille favorablement la prorogation par le Gouvernement du Communiqué commun sur la facilitation des activités humanitaires et exhorte le Gouvernement à redoubler d'efforts pour veiller au respect de ces accords à Khartoum et au Darfour. J'engage également le Gouvernement à respecter les obligations que lui imposent les normes internationales relatives aux droits de l'homme et le droit humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils. La situation s'est certes stabilisée à Kalma depuis l'incident du 25 août, mais des informations inquiétantes font état d'actes d'intimidation et de harcèlement à l'égard de déplacés, notamment des femmes, qui sont pris pour cible par des milices en maraude.

62. En ce qui concerne le mandat d'amener demandé le 14 juillet par le Procureur de la Cour pénale internationale à l'encontre du Président Al-Bashir, l'Organisation des Nations Unies respecte l'indépendance de la Cour et de ses activités judiciaires, et souligne l'importance cruciale qu'il y a pour toutes les parties à se conformer pleinement aux décisions de la Cour. Nos opérations de maintien de la paix et nos activités humanitaires et de développement au Soudan se poursuivront de façon impartiale et nous coopérerons de bonne foi avec tous les partenaires en vue d'aider à faire régner la paix et la stabilité dans le pays.

63. Malgré les déclarations constructives faites pendant la période considérée, les combats se poursuivent au Darfour, des civils innocents continuent de souffrir, le personnel de la MINUAD et les membres du personnel humanitaire sont menacés et les parties n'ont pas activement recherché une solution politique. Je ne saurais trop insister sur la nécessité pour les parties de démontrer leur engagement en faveur d'un règlement pacifique du conflit au Darfour au moyen de mesures concrètes visant à atténuer la violence et à alléger les souffrances de la population. La paix ne peut pas être imposée. Tant le Gouvernement soudanais que les mouvements rebelles armés doivent comprendre que la violence ne servira pas leurs objectifs et que la crise au Darfour ne peut être réglée que par des négociations politiques et un accord de paix global et sans exclusive.

---